

1095

**PREPARATION DU PROGRAMME NATIONAL
DE DEVELOPPEMENT LOCAL PARTICIPATIF**

COMPOSANTE 2 :

**APPUI A L'AMELIORATION DE L'ACCES
AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE**

**CONTRIBUTION A L'ELABORATION DU
DOCUMENT D'EVALUATION DU
PROJET DU PROGRAMME NATIONAL
DE DEVELOPPEMENT LOCAL
PARTICIPATIF**

Août 2005

SOMMAIRE

I.	DIAGNOSTIC	4
II.	DESCRIPTION DE LA COMPOSANTE	5
2.1.	Objectifs de la composante	5
2.2.	Sous-composante 2.1 : Financement d'infrastructures et équipements d'envergure communautaire	5
2.2.1.	Objectif.....	5
2.2.2.	Stratégie de mise en œuvre	5
2.2.3.	Description des activités.....	7
2.3.	Sous-composante 2.2 : financement de petits projets à échelle villageoise et/ou de quartiers.....	9
2.3.1.	Objectifs	9
2.3.2.	Stratégie de mise en œuvre	9
2.3.3.	Description des activités.....	10
2.4.	Sous composante 2.3 « Financement des activités de priorité nationale »	Erreur !
	Signet non défini.	
2.4.1.	Objectifs	Erreur ! Signet non défini.
2.4.2.	Stratégie de mise en œuvre	Erreur ! Signet non défini.
2.4.3.	Description des activités.....	Erreur ! Signet non défini.
III.	ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS.....	12
IV.	INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA COMPOSANTE.....	15
V.	RISQUES	16
VI.	COUTS DE LA COMPOSANTE	16

LISTE DES ABBREVIATIONS ET SIGLES

AFDS	Agence du Fonds de Développement Social
ARD	Agence Régionale de Développement
CB	Communautés de Base
CERP	Centre d'Expansion Rurale Polyvalent
CL	Collectivité Locale
CR	Communauté Rurale
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FECL	Fonds d'Équipement des Collectivités Locales
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PIC	Plan d'Investissement Communal
PMIB	Plateforme Minimale d'Infrastructure de Base
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
PNDL	Programme National de Développement Local
PRDI	Programme Régional de Développement Intégré
PROGEDE	Projet
RC	Renforcement des Capacités

I. DIAGNOSTIC

Le Gouvernement du Sénégal vise avec l'appui de la Banque Mondiale la mise en place d'un important Projet de développement local dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Développement Local (PNDL).

L'objectif principal du PNDL est essentiellement un soutien à la réduction de la pauvreté par l'appui à la mise en œuvre de la politique de décentralisation, le développement des capacités des sectoriels, du secteur privé, des collectivités locales et des communautés à la base.

Le Projet capitalise les expériences passées et présentes des projets/programmes (AFDS, PNIR, PROGEDE et autres) en matière de développement communautaire et, tenant compte des stratégies de réduction de la pauvreté ainsi que du nouveau contexte de la décentralisation et du développement local participatif, qui confère aux communautés à la base et aux collectivités locales la pleine responsabilité pour la gestion de leurs projets selon le principe de subsidiarité.

Des acquis importants sont notés en matière d'appui aux collectivités locales et aux organisations communautaires de base avec la mise en place de stratégies de financement d'investissements à leur endroit.

En effet, les collectivités locales et les communautés de base ont appris à planifier (existence de plans de développement locaux et d'enquêtes participatives des besoins), à exécuter (passation de marchés et contractualisation avec les privés) et à assurer le suivi et l'évaluation de leurs projets. Elles ont développé des partenariats avec les services déconcentrés de l'Etat les autres projets et programmes, pour assurer une cohérence dans la mise en œuvre des projets.

Pourtant, beaucoup reste encore à faire en matière d'appui aux collectivités locales et aux communautés de base pour l'accès aux services sociaux de base. Des difficultés persistent en terme d'absence d'articulation des interventions dans la planification, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des actions de financement d'investissement local.

Pour consolider les acquis et lever les contraintes le projet prévoit la mise en place à travers la composante « Amélioration de l'accès aux services sociaux de base », (i) d'un fonds pour le financement de projets d'infrastructures collectives d'envergure communautaire, (ii) d'un fonds pour le financement de projets de services de base à échelle villageoise ou de quartier, et la complémentarité avec les autres projets et programmes (PNDS 2, PDEF 2 et PEPAM)

II. DESCRIPTION

2.1. Objectifs

Objectif général

L'objectif général de la composante est d'améliorer l'accès des populations rurales et urbaines pauvres aux services sociaux de base à travers le financement de projets identifiés au niveau local et/ou dans le cadre d'actions de priorité nationale.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la composante sont :

- Améliorer l'accès des populations rurales et urbaines pauvres aux infrastructures et équipements à caractère d'envergure communautaire à travers le financement de projets prioritaires d'investissement ;
- Augmenter l'offre des services sociaux de base par le financement de petits projets à échelle villageoise et/ou de quartiers

Pour atteindre ces objectifs, le projet mettra en œuvre deux (2) sous composantes :

2.2. Sous-composante 2.1 : Financement d'infrastructures et équipements d'envergure communautaire

2.2.1. Objectif

La sous-composante vise le financement de projets d'investissements prioritaires d'envergure communautaire identifiés et mis en œuvre de manière participative, conformément aux PLD existants et à la plateforme minimale. Ces projets devront être cohérents avec les programmes d'investissement locaux et nationaux et en parfaite synergie avec les interventions des autres acteurs du développement local.

2.2.2. Stratégie de mise en œuvre

La stratégie proposée repose sur les axes suivants :

Ciblage des collectivités locales : Le projet couvrira à terme l'ensemble des Communautés rurales du Sénégal, ainsi que des Communes jugés prioritaires selon leur niveau de pauvreté (cf. Ciblage DPS, ESAM II). Il s'agira : (i) de cibler dès la première année d'intervention les zones actuellement couvertes par le PFDS et le PNIR (164 CR et 12 communes) dans l'optique d'une densification des interventions. En plus de ces 164 communautés rurales, l'intervention portera sur 36 autres communautés rurales à niveau de pauvreté élevé, et (ii)

d'assurer une couverture du territoire national par le projet dès la deuxième année, soit 372 collectivités locales (120 CR et 40 communes).

Planification locale : Elle se fera par les CL et les CB avec l'appui du Projet et tiendra compte de la nécessité d'atteindre le niveau minimal d'équipements défini dans la Plateforme Minimale d'Infrastructures de Base (PMIB). Dans les zones d'intervention du PNIR et de l'AFDS, le Projet appuiera la réactualisation des plans locaux de développement existants.

Dans les nouvelles zones d'intervention, l'élaboration des plans locaux se fera de manière participative et impliquera tous les acteurs locaux. Le Projet encouragera une meilleure inclusion des groupes vulnérables à travers l'évaluation participative de la pauvreté.

Financement d'une stratégie de communication et de mobilisation sociale :

La stratégie de communication accompagne le processus d'évaluation des besoins, de planification, de priorisation et de mise en œuvre des projets et vise l'appropriation de l'approche, la participation, la transparence des procédures et la durabilité des infrastructures.

Mobilisation des ressources propres des collectivités locales : L'appropriation de la démarche de développement local participatif par les populations nécessitera la mobilisation de ressources sous forme de contrepartie de la part des Collectivités locale. Le Projet financera des activités pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources propres des collectivités locales et des communautés de base.

Transfert de ressources de l'Etat pour le développement local : La réalisation des projets éligibles nécessitera une contribution financière subséquente de l'Etat vers les CL. Pour ce faire, le Projet appuiera la mise en œuvre des mécanismes de transfert des ressources financières de l'Etat vers les collectivités locales (FECL, FDD, ristournes) en vue d'améliorer leur répartition et l'efficacité de leur contribution au développement local.

Mobilisation des ressources du Projet : Le transfert des ressources du Projet vers les collectivités locales se fera à travers le budget suivant les procédures de la comptabilité publique. Le financement des projets à réaliser par les CB sera assuré par les collectivités locales à travers une convention passée entre son organe exécutif et les mandants des CB.

Passation des marchés communautaires : L'exécution des projets sera faite conformément aux procédures de passation des marchés définies dans les manuels de procédures du projet. La Collectivité Locale assurant la maîtrise d'ouvrage des projets, elle est responsable des procédures de passation des marchés. Elle peut déléguer la maîtrise d'ouvrage aux communautés de base suivant des modalités à définir dans les manuels d'exécution.

Modalités de financement des projets : Le Projet financera les projets d'infrastructures soumis par les CL qui répondent aux critères d'éligibilité définis. Le financement se fera selon les modalités suivantes :

- Pour la PMIB et les projets de désenclavement : le Projet financera à hauteur de 98% le coût des projets (IDA et Etat). Les 2% représentant la création d'un fonds de maintenance des projets, sera supportée par les collectivités locales.
- Pour les autres projets une contribution des CL à hauteur de 5% est requise.

Les critères d'éligibilité des projets seront définis dans le manuel de procédures.

Contractualisation : La mise en œuvre des activités dans les CL se fera suivant une démarche de contractualisation entre les différents acteurs. A ce titre différents types d'instruments seront signés parmi lesquels :

- Des conventions de partenariat respectives entre le Projet et les CL, entre les CL et les CB, entre CL et les services déconcentrés de l'Etat;
- Des protocoles d'accord respectifs entre le Projet et les Services Centraux de l'Etat, entre le Projet et d'autres Partenaires ;
- Des conventions de financement entre le Projet et les CL et entre les CL et les CB ;
- Des contrats entre les CL/ CB et les prestataires.

Renforcement des Capacités : Un accompagnement des collectivités locales sera nécessaire sous forme d'appui technique dans la planification, la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et la coordination des actions de développement entreprises par chacun des acteurs.

Financement des activités de priorité nationale: Outre son appui aux activités de lutte contre la pauvreté, le Projet financera dans le cadre des plans locaux des activités de priorité nationale (VIH/SIDA, Environnement) en complément des interventions en cours et facilitera une meilleure participation des acteurs à la base dans la mise en oeuvre desdits projets.

2.2.3. Description des activités

Les activités identifiées sont les suivantes :

a) Appui à la planification et à la programmation des investissements sociaux de base

Le financement des activités de développement local passera par la planification stratégique et opérationnelle des activités au niveau de chaque collectivité locale. Pour ce faire, le Projet appuiera l'élaboration de documents de planification participative au niveau de chaque collectivité locale. La planification se fera en deux étapes :

- la planification stratégique qui consiste à l'élaboration pour un horizon de cinq (05) ans des plans locaux de développement (PLD) pour les communautés rurales, des plans d'investissements communaux (PIC) pour les communes et de plans régionaux de développement intégré (PRDI) pour les régions.
- la planification opérationnelle qui consiste à faire une programmation annuelle des investissements en tenant compte de la plateforme minimale d'infrastructures de base (PMIB) et des besoins prioritaires des populations.

Le Projet appuiera l'élaboration d'une méthodologie de planification participative qui sera diffusée auprès de tous les acteurs impliqués, et l'institutionnalisation des cadres de concertation et organes de planification et de gestion au niveau local et financera les activités de renforcement de leurs capacités

b) Appui à la mise en œuvre des projets

La formulation et la mise en œuvre des projets contenus dans la programmation annuelle sont assurées par les collectivités locales et communautés de base sur la base du principe de

subsidiarité. La responsabilité de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures socio-économiques revient à la collectivité locale qui peut la déléguer aux communautés de base. Pour ce faire, une typologie des infrastructures pour lesquelles la maîtrise d'ouvrage pourra être déléguée aux CB ainsi que les modalités opérationnelles seront détaillées dans les documents opérationnels du projet.

Les différentes étapes de la mise en œuvre des projets retenus dans la programmation annuelle se présentent ainsi :

- la formulation des projets;
- l'élaboration de la requête de financement des projets ;
- l'examen et l'approbation de la requête de financement ;
- la signature de la convention de financement entre la collectivité locale et le Projet ;
- le recrutement des ingénieurs-conseils ;
- l'étude détaillée des projets ;
- l'inscription des projets dans le budget de la collectivité locale ;
- La mobilisation des ressources ;
- Le recrutement des prestataires par les CL et/ ou CB ;
- L'exécution des projets ;
- Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre ;

c) Appui à la gestion et à la maintenance des infrastructures

La durabilité des infrastructures et équipements financés est un déficit majeur du Projet. Elle passe par la mise en œuvre d'un système efficace de gestion et de maintenance des infrastructures et équipements respectant les normes en vigueur au niveau des secteurs.

La Collectivité locale veillera à la mise en place, pour chaque projet financé, d'un comité de gestion et de maintenance pour assurer la pérennité de l'ouvrage. Le Projet appuiera ces dits comités par un programme de renforcement des capacités en collaboration avec les secteurs. La qualité de la maintenance des infrastructures sera déterminante pour la poursuite du partenariat entre le Projet et les Collectivités Locales. Les modalités de son application seront définies dans les manuels de procédures du Projet.

2.3. Sous-composante 2.2 : financement de petits projets à échelle villageoise et/ou de quartiers

2.3.1. Objectifs

La sous composante a pour objectif de financer des projets d'envergure villageoise ou de quartier identifiés de manière participative dans les villages les plus pauvres, conformément aux PLD existants. Ces petits projets devront être cohérents avec les interventions des autres acteurs du développement local.

2.3.2. Stratégie de mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre de la sous-composante reposera sur les principes de subsidiarité, la responsabilisation des Communautés de Base dans la priorisation, la passation marchés, la gestion financière et la contractualisation. A ce titre, les Communautés de Base signeront des conventions avec les Collectivités Locales qui ont la responsabilité de l'approbation des projets éligibles au financement, et le droit de propriété des infrastructures.

La stratégie proposée repose sur les axes suivants :

Ciblage des communautés de base : Le ciblage des villages ou quartiers sera effectué de façon participative par les collectivités locales en fonction du ciblage de la DPS et de l'ESAM II et des critères définis ci-après : (i) niveau de pauvreté, (ii) dynamique organisationnelle, et (iii) taille de population. Le ciblage privilégiera dès la première année, huit (08) villages et quartiers par collectivités locales dans les zones d'intervention du PNIR et du PFDS. A la deuxième année, le Projet étendra ses activités dans les autres villages et quartiers les plus pauvres des collectivités locales cibles. Le village ou le quartier choisira les OCB qui seront chargées de garantir une représentation significative des groupes vulnérables en son sein.

Financement d'une stratégie de communication et de mobilisation sociale : La stratégie de communication accompagne le processus d'évaluation des besoins, de planification, de priorisation et de mise en œuvre des projets et vise l'appropriation de l'approche, la participation, la transparence des procédures et la durabilité des infrastructures.

Maîtrise d'ouvrage délégué : L'exécution des projets villageois sera fera conformément aux procédures de passation des marchés définies dans les manuels de procédures du Projet. Pour ces types de projets, les Collectivités Locales délègueront la maîtrise d'ouvrage aux communautés de base qui passeront des contrats avec des consultants, des prestataires privés et des fournisseurs.

Assistance technique : L'appui aux communautés nécessitera la mise en place d'une assistance technique de qualité dont l'objet est de mettre au service de celles-ci, sans se substituer à elles, un dispositif d'accompagnement et de renforcement des capacités. A travers les conventions de partenariat signées entre les collectivités locales et les Services Déconcentrés de d'Administration (SDA), les CB pourront bénéficier d'une assistance technique. Elle sera complétée par l'appui des prestataires recrutés directement par les CB suivant des procédures à définir dans les manuels d'exécution du Projet.

Mobilisation des ressources propres des communautés de base : L'appropriation de la démarche de développement local participatif par les communautés de base nécessitera la mobilisation de ressources sous forme de contrepartie. Le Projet financera des activités pour la définition et la mise en oeuvre d'une stratégie de communication en direction des communautés de base en vue de faciliter la mobilisation de leurs contributions.

Transfert de ressources vers les communautés de base : Le transfert des ressources destinées aux communautés de base se fera à partir du compte du Trésor de la collectivité locale vers ceux des CB ouverts dans les institutions financières décentralisées. La réalisation des projets des CB passera par la signature de conventions de financement entre la collectivité locale et les représentants dûment mandatés par la CB.

Modalités de financement des projets villageois: Le Projet financera les projets d'infrastructures et services sociaux de faible échelle soumis par les CB qui répondent aux critères d'éligibilité définis. Le financement se fera selon les modalités suivantes :

- Pour les projets d'infrastructures villageoises: le coût du projet sera pris en charge par la collectivité locale et le Projet à hauteur de 95%. Les 5% restants constitueront la contribution de la communauté de base.
- Pour les projets de services sociaux destinés aux groupes vulnérables, le coût sera entièrement pris en charge par la collectivité locale et le Projet.

La typologie des projets éligibles de faible échelle est définie en annexe du document.

Financement des activités de priorité nationale: Outre son appui aux activités de lutte contre la pauvreté, le Projet financera dans le cadre des projets villageois des activités de priorité nationale (VIH/SIDA, Environnement) en complément des interventions en cours et facilitera une meilleure participation des acteurs à la base dans la mise en oeuvre desdits projets.

2.3.3. Description des activités

Les activités de la sous composante sont les suivantes : (i) l'identification et la priorisation des besoins ; (ii) la formulation des projets ; (iii) la mobilisation des ressources propres pour le financement des projets ; (iv) le financement des projets, (v) l'exécution, le suivi et l'évaluation de leurs projets, (vi) la gestion et la maintenance des infrastructures.

a) Identification et priorisation des besoins

Chaque village identifie de manière participative ces besoins prioritaires. Au cours du processus, la CB garantira l'implication des femmes, des jeunes et l'inclusion des groupes vulnérables. Les besoins prioritaires retenus contribueront à l'élaboration des documents de planification de la collectivité locale.

Le projet appuiera l'élaboration d'une méthodologie de planification locale participative et l'institutionnalisation des organes de planification et de gestion au niveau local. Il financera les activités de renforcement de capacités de ces organes.

b) Formulation et mise en œuvre des projets

La formulation et la mise en œuvre des projets villageois issus de l'évaluation participative des besoins sont assurées par les communautés de base. La CB mettra en place les organes de gestion chargés de la mise en œuvre des projets. La responsabilité de la maîtrise d'ouvrage délégué des infrastructures réalisées revient à la communauté de base. A ce titre, une typologie des infrastructures pour lesquelles la maîtrise d'ouvrage est déléguée ainsi que les modalités de mise en œuvre seront détaillées dans les documents opérationnels du Projet.

Les différentes étapes de la mise en œuvre des projets formulés et retenus se présentent ainsi :

- le recrutement de l'assistance technique ;
- la formulation des projets par la CB ;
- l'élaboration de la requête de financement des projets par la CB ;
- l'examen et l'approbation de la requête de financement par la CL ;
- la signature de la convention de financement entre la collectivité locale et la CB ;
- l'inscription des projets dans le budget de la collectivité locale ;
- La mobilisation des ressources ;
- Le recrutement des prestataires par les CB ;
- L'exécution des projets ;
- Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre ;

c) Gestion et maintenance des infrastructures villageoises

La durabilité des infrastructures et équipements villageois financés est un déficit majeur du Projet. Elle passe par la mise en œuvre d'un système efficace de gestion et de maintenance des infrastructures respectant les normes techniques de gestion en vigueur au niveau des secteurs.

Pour chaque projet financé, la CB mettra en place, un comité de gestion et de maintenance capable d'assurer la pérennité de l'ouvrage. Un plan de renforcement des capacités en faveur du comité sera établi et mis en œuvre avec l'appui des secteurs.

III. ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS

Acteurs	Rôles et Responsabilités
Sous-composante 2.1/ Financement d'infrastructures et équipements d'envergure communautaire	
Etat/ Ministères sectoriels, Services déconcentrés de l'Etat et Administration territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Appui et assistance technique aux collectivités locales • Elaboration des normes et plans types • Approbation des dossiers techniques élaborés par les prestataires (visa technique) • Contrôle de légalité (administration territoriale) • Contrôle de l'exécution budgétaire • Mise à disposition et gestion des fonds de contrepartie, des fonds de transfert, et des fonds du Projet par le Trésor • Prise en charge des infrastructures réalisées dans le cadre de la gestion globale des secteurs
Collectivités locales/ Présidents de Conseils ruraux/ municipaux et autres élus locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de mécanismes et d'instances de participation des populations à la prise de décision • Adoption des plans locaux et projets d'investissement identifiés par les populations • Appui et assistance aux CB • Mobilisation des la contrepartie de la CL • Elaboration, adoption et exécution du budget • Suivi et évaluation des activités.
Cadre de participation, de concertation et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Regroupement des représentants des acteurs locaux, des élus et des partenaires de la CL • Participation des populations à la prise de décision • Concertations sur les décisions et priorisation des projets/ activités • Formulation des plans locaux et programmation des investissements • Exécution, suivi et évaluation des plans d'investissement annuels
Communautés de base	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins prioritaires des populations • Désignation des représentants des populations aux instances de participation, de concertation et de décision (planification, programmation, etc.) • Mobilisation de la contrepartie villageoise
Comité de gestion et d'entretien des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place et tenue d'outils de gestion • Animation et sensibilisation des usagers • Mise en place et provisionnement d'un fond de maintenance • Gestion et entretien des ouvrages • Renouvellement des équipements
Comités de réalisation des projets communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation des projets communautaires • Sélection des prestataires (délégation de pouvoir du Président de CR) • Suivi de l'exécution des projets • Tenue des réunions de chantier et confection des attachements

Composante 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base

Acteurs	Rôles et Responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> • Réception provisoire et définitive des projets
ARD	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation, coordination, rôle d'interface dans la planification et le suivi des interventions des CL (CR, Communes, Régions) • Assistance technique aux CL
Secteur Privé/ ONG	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des dossiers techniques et cahiers de charge • Exécution des projets • Suivi et contrôle des travaux • Assistance technique aux CL et des CB
Unité de Projet	<ul style="list-style-type: none"> • Information, sensibilisation, assistance aux CL et CB • Vérification du respect des critères d'éligibilité • Approbation des demandes de financement des CL • Demande de mise à disposition des fonds • Suivi et évaluation des projets • Audits et contrôle
Sous-composante 2.2/ Financement d'infrastructures et équipements d'envergure villageoise	
Etat/ Ministères sectoriels, Services déconcentrés de l'Etat et Administration territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Appui et assistance technique aux CB • Elaboration des normes et plans types • Approbation des dossiers techniques élaborés par les prestataires (visa technique) • Contrôle de légalité à posteriori (administration territoriale) • Prise en charge des infrastructures réalisées dans le cadre de la gestion globale des secteurs
Collectivités locales/ Présidents de Conseils ruraux/ municipaux et autres élus locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption des projets d'investissement villageois • Appui et assistance aux CB • Mise en place des fonds • Elaboration, adoption et exécution du budget • Suivi et évaluation des activités.
Cadre de participation, de concertation et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Regroupement des représentants des acteurs locaux • Participation des populations à la prise de décision • Concertations sur les décisions et priorisation des projets villageois • Formulation des plans locaux et programmation des investissements • Exécution, suivi et évaluation des plans d'investissement
Communautés de base	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins prioritaires des populations • Mise en place de comités d'exécution et de gestion des projets • Désignation des représentants des populations aux instances de participation, de concertation et de décision (planification, programmation, etc.) • Mobilisation de la contrepartie villageoise • Exécution des projets d'envergure villageoise • Gestion et maintenance des infrastructures

Composante 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base

Acteurs	Rôles et Responsabilités
Organes de gestion des projets villageois	<ul style="list-style-type: none">• Formulation des projets• Animation, sensibilisation des populations• Sélection des prestataires• Suivi de l'exécution des projets• Tenue de réunions de chantier et règlements des décomptes• Réception provisoire et définitive
Comité de gestion et d'entretien des infrastructures	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place et tenue d'outils de gestion• Animation et sensibilisation des usagers• Mise en place et provisionnement d'un fond de maintenance• Gestion et entretien des ouvrages• Renouvellement des équipements
Secteur Privé/ONG	<ul style="list-style-type: none">• Elaboration des dossiers techniques et cahiers de charge• Exécution des projets• Suivi et contrôle des travaux• Assistance technique aux CB
Unité de Projet	<ul style="list-style-type: none">• Information, sensibilisation, assistance aux CB• Vérification du respect des critères d'éligibilité• Approbation des demandes de financement des CB• Demande de mise à disposition des fonds• Suivi et évaluation des projets• Audits et contrôle

IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS PAR SOUS-COMPOSANTE	RESULTATS ATTENDUS & INDICATEURS DE PERFORMANCE
Composante 2 : « Amélioration de l'accès aux services sociaux de base »	
<p>1. Améliorer l'accès des populations rurales et urbaines pauvres aux infrastructures et équipements à caractère d'envergure communautaire à travers le financement de projets prioritaires d'investissement</p>	<p>1.1. Chaque collectivité locale d'intervention dispose d'un plan stratégique de développement élaboré de manière participative</p> <p>1.2. Chaque CL d'intervention a réalisé l'ensemble des infrastructures nécessaires pour l'atteinte de la PMIB</p> <p>1.3. Au moins 80% des projets financés sont réalisés selon les normes en vigueur</p> <p>1.4. Pour chaque infrastructure réalisée, un comité de gestion et de maintenance est mis en place et est fonctionnel</p> <p>1.5. Au moins 80% des infrastructures réalisées sont entretenues régulièrement</p> <p>1.6. Au moins 75% des projets communautaires financés ont des modules d'IEC intégrant le SIDA/MST et l'environnement.</p>
<p>2. Augmenter l'offre des services sociaux de base par le financement de petits projets à échelle villageoise et/ou de quartiers</p>	<p>1.7. 80% des projets villageois financés sont identifiés de manière participative</p> <p>1.8. Dans 90% des CL, les CB ont réalisé au moins 10 projets d'envergure villageoise</p> <p>1.9. Au moins 70% des projets financés sont achevés et respectent les normes en vigueur</p> <p>1.10. Pour chaque infrastructure réalisée, un comité de gestion et de maintenance est mis en place et est fonctionnel.</p> <p>1.11. Au moins 70% des infrastructures réalisées sont entretenues régulièrement</p> <p>1.12. Au moins 75% des projets villageois financés ont des modules d'IEC intégrant le SIDA/MST et l'environnement</p>

V. RISQUES

Insuffisance des ressources mobilisées par l'Etat, les collectivités locales et les CB: La faiblesse des ressources transférées par l'Etat aux collectivités locales et la lenteur de leur mise à disposition pourraient compromettre la réalisation des Infrastructures.

D'autre part, les difficultés des collectivités locales et des CB à mobiliser leur contrepartie dans les délais requis pourraient retarder l'exécution des projets hors PMIB.

Capacité d'absorption des ressources et capacités techniques des collectivités locales et CB : La faiblesse des ressources humaines et techniques au niveau local pourrait constituer un risque majeur pour l'absorption des ressources financières mises à la disposition des CL pour l'exécution des projets.

Disponibilité et Capacité du Secteur Privé Local: La non disponibilité d'un secteur privé local compétent pourrait constituer un handicap pour la réalisation des projets compte tenu de leur volume et leur disparité.

VI. COUTS ESTIMATIFS

Le coût estimatif de la Composante « Amélioration de l'accès aux services sociaux de base » est défini sur la base des coûts moyens des projets financés au cours des quatre (4) dernières années par le PNIR et le PFDS.

Le nombre de Projets à financer sera déterminé sur la base de la plateforme, des plans d'investissements locaux et des projets villageois et de quartiers.

Le tableau suivant donne les détails :

Budget estimatif de la composante

N°	LIBELLE	QUANTITE	COUT UNITAIRE (Milliers FCFA)	COUT TOTAL (Millions FCFA)	Montage Financier		
					Appui extérieur	Etat	Bénéficiaires
1	S.C.1: financement de petits projets à échelle villageoise et/ou de quartiers						
1.1	Planification et programmation des investissements de base						
	Elaboration participative des documents de planification stratégique						
	Plans de Développement Locaux (PLD)	320	5 000	1 600 000			
	Plans d'Investissement Communaux (PIC)	52	3 000	156 000			
	Elaboration participative de Plans Annuels d'Investissement (PAI)	1 328	500	664 000			
1.2	Financement et mise en œuvre de projets communautaires						
	Projets plate forme (eau potable, éducation, santé)	863	50 000	43 160 000			
	Projets hors plate forme	465	50 000	23 240 000			
1.3	Activités de priorité nationale (IEC/SIDA, MST, Environnement)	1 328	500	664 000			
1.4	Assistance technique (nouvelles collectivités locales)	532	6 000	3 192 000			
	Etudes spécifiques	372	2 000	744 000			
	Sous-total Sous composante 2.1			72 676 000			

Composante 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base

2S.C.2: financement de petits projets à échelle villageoise et/ou de quartiers						
2.1	Identification et priorisation des besoins des CB	1 328	200		265 600	
2.2	Financement des projets villageois					
	Projets villageois plate forme	1 934	15 000		29 016 000	
	Projets villageois hors plate forme	1 042	15 000		15 624 000	
2.3	Activités de priorité nationale (IEC/SIDA, MST, Environnement)	2 232	100		223 200	
2.4	Assistance technique	532	3 000		1 596 000	
	Sous-total Sous composante 2.2				46 459 200	
	TOTAL COMPOSANTE				119 135 200	

Composante 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base

N°	LIBELLE	QUANTITE	COUT		COUT TOTAL
			UNITAIRE (Milliers FCFA)	(Millions FCFA)	
1	S-C 1 Financement d'infrastructures et équipements d'envergure communautaire				
1.1	Planification et programmation des investissements de base				
	Elaboration participative des documents de planification stratégique				
	Plans de Développement Locaux (PLD)	320	5 000		1 600 000
	Plans d'Investissement Communaux (PIC)	52	3 000		156 000
	Elaboration participative de Plans Annuels d'Investissement (PAI)	1 328	500		664 000
1.2	Financement et mise en oeuvre de projets communautaires	1 328	50 000		66 400 000
1.3	Activités de priorité nationale (IEC/SIDA, MST, Environnement)	1 328	500		664 000
1.4	Assistance technique (nouvelles collectivités locales)	532	6 000		3 192 000
	Etudes spécifiques	372	2 000		744 000
	Sous-total Sous composante 2.1				72 676 000
2	S.C.2: financement de petits projets à échelle villageoise et/ou de quartiers				
2.1	Identification et priorisation des besoins des CB	1 328	200		265 600
2.2	Financement des projets villageois	3 720	15 000		55 800 000
2.3	Activités de priorité nationale (IEC/SIDA, MST, Environnement)	3 720	100		372 000

Composante 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base

2.4	Assistance technique	532	3 000	1 596 000
	Sous-total Sous composante 2.2			58 033 600
	TOTAL COMPOSANTE			130 709 600

TYPOLOGIE DES PROJETS SELON LE TYPE DE MAITRES D'OUVRAGE

Type de Projets	Secteurs d'intervention	Activités	Maîtres d'ouvrage	
			Collectivités Locales	Communautés de Base
Actions de priorité nationale	MST/VIH/SIDA	<ul style="list-style-type: none"> - IEC/MST/VIH-SIDA - Causeries, Animation - Formation des relais de santé - Equipements en matériels de sensibilisation et de formation 	Collectivité locale	Communautés de base
	Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Education environnementale - Reboisement - Animation/sensibilisation 	Collectivité locale	Communautés de base
	Hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> - Construction et équipement de châteaux d'eau - Forages - Adduction d'eau de grande envergure (plusieurs villages) 	Collectivité locale	
Projets d'infrastructures communautaires	Education/Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de salles de classe, blocs administratifs et sanitaires, murs de clôture, - Centres de formation polyvalents, Garderies - communautaires 	Collectivité locale	

Composante 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base

Projets d'infrastructures communautaires	Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Construction et équipement de postes de santé, - Construction et équipement de maternités 	Collectivité locale	-
	Désenclavement	<ul style="list-style-type: none"> - Pistes - Ponts d'affranchissement, - Raders - Aménagement de quais de débarquements - Construction/équipements de chalands et pirogues de transport 	Collectivité locale	-
	Culture	<ul style="list-style-type: none"> - Construction et équipement de foyers de femmes/jeunes 	Collectivité locale	
	Socio économie	<ul style="list-style-type: none"> - Halles et souks de marchés - Fourrières et parcs à vaccination - Marchés à bétail - Aménagements hydro agricoles - Construction de mini barrages et de digues de protection - Construction de retenues collinaires 	Collectivité locale	-
Projets d'infrastructures et services sociaux de base d'envergure villageoise	Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Construction et équipement de cases de santé - Equipement de relais de santé - Equipement de matrones et ASC - Eclairage en panneaux solaires des structures sanitaires - Dotation en médicaments essentiels 		<ul style="list-style-type: none"> - Communautés de base - Comités de santé

Composante 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base

Projets d'infrastructures et services sociaux de base d'envergure villageoise	Communication et culture	<ul style="list-style-type: none"> - Radios communautaires - Appui aux initiatives culturelles locales - Production d'outils et de matériels socio-éducatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés de base - Associations culturelles
	Education /Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Construction et équipement de salles de classes - Construction/équipement bibliothèques scolaires - Construction et équipement de cantines scolaires - Construction et équipement de centres polyvalent de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - APE, - Communautés de base
	Hydraulique/Assainis^t	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation et équipement des puits existants - Fonçage de puits, - Adduction d'eau et construction de bornes fontaines - Equipement des points d'eau - Construction de latrines villageoises 	<ul style="list-style-type: none"> - ASUFOR, - Communautés de base
	Socio-économie	<ul style="list-style-type: none"> - Construction et équipement de magasins de stockage - Construction de parcs à vaccination - Construction/équipement de centrales d'achat 	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés de base - Organisations des producteurs, d'éleveurs, etc.